

## COMPTE-RENDU

### Réunion de quartier Chapelle Le Stand Charpillot/Chapelle

Lieu : Salle Morand

Rédacteur : Benjamin Mathiot

Date : mercredi 25 septembre 2024

Heure : 20h

- **Présentation des statistiques Thelma**

Madame Verger, Directrice de la Communication et des Relations Publiques, présente les chiffres de l'application Thelma (ex-Tell My City) depuis le 26 mars 2021, date de lancement du projet à l'échelle de la ville :

- 2509 signalements
- 83% traités/terminés
- 2 signalements par jour en moyenne
- 480 utilisateurs actifs (hausse d'environ 70 utilisateurs par rapport à l'année 2023)
- 3 principales préoccupations
  - Voirie/circulation
  - Propreté
  - Éclairage / électricité

Focus sur ce quartier :

- 340 signalements ou sollicitations citoyennes
- 86% terminés
- Voirie et circulation en priorité

Monsieur le Maire incite à utiliser Thelma pour faire intervenir les services et invite également l'ensemble des Pontissaliens et Pontissaliennes à s'inscrire aux différents moyens de communication de la Ville de Pontarlier et de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (Sms info, newsletters, etc) afin de rester informé.

Plus d'informations sur Thelma: <https://www.ville-pontarlier.fr/page/vivre-a-pontarlier/vie-quotidienne-2/tell-my-city>

Plus d'informations sur les moyens de s'informer gratuitement : <https://www.ville-pontarlier.fr/page/votre-mairie/vous-informer/les-moyens-de-communication>

- **Signalements envoyés en amont de la réunion**

Signalement N°1 :

- « Est-il prévu de revoir le réseau TCP ? Les abris bus sont superbes mais ils servent très peu. En effet, le service régulier ne dessert pas tous les arrêts. Certes, il y a le service à la demande mais le système de réservation n'est guère flexible. Nous sommes dans une ville dite du « quart d'heure » et évidemment un service de transport tel que celui existant sur Besançon n'est ni envisageable, ni adapté. Mais des améliorations seraient toutefois les bienvenues. Une personne vivant en dehors du centre là où parfois il faut marcher une bonne distance pour trouver un arrêt et où le service régulier ne s'applique pas, est alors contrainte d'utiliser son véhicule (si elle en a un !). On encourage donc l'usage du véhicule. Certes il y a un coût pour une telle amélioration mais en transformant par exemple les zones bleues en stationnement payant, cela permettrait le financement de ces améliorations et encouragerait les gens à privilégier les transports en commun. Merci »
  - Réponse de Monsieur le Maire  
Non, il n'y aura pas de modification de la DSP (délégation de service public) actuelle, mais il peut y avoir une modification de la prochaine DSP. Une subvention annuelle moyenne de 450 000€ est versée au délégataire pour atteindre l'équilibre budgétaire (auparavant 650 000€), et le choix politique a été de ne pas taxer l'activité économique avec le versement

mobilité (pour ne pas impacter notamment les PME).

Le transport à la demande en porte à porte a également été mis en place pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les personnes de plus de 75 ans. Il est aussi possible pour l'ensemble de la population de profiter de ce service « d'arrêt à arrêt ». Il suffit de réserver une demi-journée en avance (ou plus tôt si vous le souhaitez). Le tarif est le même pour tous : 1€. Le stationnement payant ne sera, quant à lui, pas mis en place durant ce mandat. Le stationnement payant aurait un coût de mise en place (horodateurs, surveillance du respect de la mise en place du stationnement). Les contraventions sont en effet perçues par le ministère de l'Intérieur qui par la suite redistribue ces montants avec un calcul spécifique à l'échelle nationale. Ce ne serait pas une recette directe pour la Ville.

Plus d'informations sur TCP : <https://www.tcp.voyage/demande-de-carte-scolaire/>

#### Signalement N°2 :

- « Doubs Recyclage est-il imposé, à la TFPB (Taxe foncière des propriétés bâties), sur les surfaces théoriques (parcelle lui appartenant) ou sur les surfaces réellement occupées. Le bâtiment construit sans PC est-il imposé ? Le Maire, en tant que Président de la Commission Communale des Impôts Directs peut demander au Cadastre une copie de la déclaration et ainsi vérifier la conformité ou non de celle-ci avec la réalité »
  - Réponse de Monsieur le Maire  
La commission des impôts directs ne s'occupe que des logements individuels, elle ne s'occupe pas des bâtiments économiques. En revanche, il est possible de demander aux services fiscaux de savoir quelle est la base d'imposition de l'entreprise, ce que M. le Maire s'engage à faire pour vérification.
- **Informations générales**
- **Plan de Circulation et de Stationnement (PCS) :** rappel de la restitution publique de la veille (24 septembre 2024). 3 éléments majeurs ressortent de la consultation publique pour ce quartier :
  - Refus d'une large majorité de la population de la proposition d'un sens unique sous le pont St Claude.
  - Problématique du resserrement du pont des Granges et signalétique rue de Baumont.
  - Réflexion sur le carrefour St Claude (devant le Pélican).

Une nouvelle période de concertation s'ouvre en interne avec les différentes commissions mais également à l'externe avec les associations et particuliers qui souhaiteraient s'exprimer. Volonté politique que le Conseil Municipal présente le PCS fin d'année/ début 2025.

2025 sera une année test : un exemple donné de la rue Junod qui passerait en sens unique du tennis à l'espace Pourny afin que la population priorise le passage par la RN 57. Aucun coût pour la Collectivité qui pourra tirer des conclusions de ces essais.

Plus d'informations : <https://www.ville-pontarlier.fr/articles/plan-de-circulation-et-de-stationnement>

- **Travaux de la RN 57 :** ces travaux ne sont plus un projet mais une opération dont le financement est acté. Les travaux de démolition débuteront avant la fin de l'année pour une durée prévue de 18 mois. Une coordination globale avec les autres travaux qui pourraient être effectués dans la même période est prévue. Rappel des travaux : doublement de la voie d'entrée de la Suisse vers la France (prolongement de la RD 437), création d'un rond-point à hauteur de l'embouchure, création d'une troisième voie depuis le toboggan des Rosiers jusqu'au rond-point Malraux, aménagements depuis le carrefour du pont St Claude jusqu'au carrefour de la gare (élargissement d'une troisième voie).

- **Centre aquatique** : La Maitrise d'œuvre rédige les appels d'offres (24 lots). Les réponses sont attendues en fin d'année. Les travaux devraient donc démarrer au printemps 2025 pour une fin de travaux attendue fin 2026.

Plus d'informations : <https://www.grandpontarlier.fr/centre-aquatique/>

- **PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Habitat)** : mis en application depuis le 16 août. Les dossiers déposés sont donc désormais instruits au regard de ce PLUIH.

Plus d'informations : <https://www.grandpontarlier.fr/pluih-vote/>

- **TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives)** : première année où la TEOMI est perçue par la Collectivité. Un service a été mis en place pour répondre à vos questions : cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur ce service.

[En savoir plus sur la TEOMI](#)

[Créer un compte sur le portail en ligne](#) (pour connaître le nombre de levées effectuées par exemple).

La TEOMI intègre les rénovations et créations de nouveaux points d'apport volontaire. Il est également prévu la réhabilitation de la déchetterie pour une mise aux normes.

En cas de question, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier est à votre écoute du 1er septembre au 15 novembre 2024 selon les modalités suivantes :

- **portail web usager - TEOMI** : pour vous inscrire, connaître le nombre de vos levées, ...
- **par mail** : [teom-teomi@grandpontarlier.fr](mailto:teom-teomi@grandpontarlier.fr)
- **par téléphone**, de 8h30 à 12h, les lundis, les mercredis et les vendredis au 03 81 38 84 78
- **en permanence physique**, sur rendez-vous, au siège de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (22 Rue Pierre Déchanet) les lundis et les mercredis de 13h30 à 17h et les vendredis de 13h30 à 16h30.

- **SDIE (Schéma Directeur Immobilier Énergétique)**

Les arbitrages concernant l'Ilot Lallemand et la maison Chevalier, mais aussi la Chapelle des Castors, ou encore la maternelle Vannolles, seront présentés en fin d'année dans le cadre du SDIE avec un vote en Conseil Municipal.

- **Schéma Directeur d'Assainissement**

La Collectivité travaille à un schéma directeur sur 15 ans pour sa gestion de l'eau. Cela représentera 90 à 100 millions € d'investissement.

- **Questions en direct**

- Au regard de la mise en demeure récente de Doubs recyclage d'évacuer les parcelles municipales occupées autour de leur bâtiment principal, comment va se dérouler l'évacuation ? Va-t-il y avoir des contrôles des sols une fois les déchets évacués ?
- Réponse de Monsieur le Maire

L'évacuation est une problématique qui concerne l'entreprise et non pas les pouvoirs publics. Les sols ont déjà été contrôlés par les services de l'État et n'ont jamais rien signalé aux Collectivités Locales.

- Le terrain de jeux rue Jean Monnet va-t-il être rénové ?
- Réponse de Monsieur le Maire

Toutes les aires de jeux seront refaites à partir de 2025 (appel d'offre global), en priorité les terrains de jeux des écoles (les normes notamment des sols amortissants). Le Grand Cours sera également aménagé.

- Qu'en est-il du projet du Crématorium ? Où serait-il situé ? Sera-t-il rentable ?
- Réponse de Monsieur le Maire

La SPL est autonome dans ce projet, la CCGP, Arçon et Labergement-Sainte-Marie sont constitutives du capital de départ, la CCGP est également caution, mais la décision ne lui incombe pas.

La SPL a réservé officiellement une parcelle aux Gravilliers (tranche 3).

Un membre du Conseil d'administration des pompes funèbres répond à la question de la rentabilité : des études ont été menées par le conseil d'Administration et le risque de non-rentabilité est de son point de vue très faible.

- Les nappes phréatiques sont en bon état ?
- Réponse de Monsieur le Maire

Oui, mais les sols karstiques ne facilitent pas la conservation de l'eau dans nos sols. La récupération d'eau est par ailleurs prise en considération dans tous les projets que la Collectivité entreprend.

- Il y a un terrain d'entraînement de airsoft vers la piste cyclable en direction du belvédère.
- Réponse de Monsieur le Maire

Nous allons vérifier ce qu'il en est. Signalement Thelma N°2640.

- Le Pump track a-t-il été décidé au Parc des Ouillons ?
- Réponse de Monsieur le Maire

Oui, il a été voté et les travaux commenceront au printemps 2025 Cela fait partie du SDIE : il y a une réflexion sur le Parc des Ouillons, le terrain de sport du bas du lycée, l'ancienne patinoire, la piscine (qui ne sera plus là dans 24 mois).

- Pourrait-on supprimer les trottoirs du pont St Claude et laisser les piétons passer par la rue Montrieux ?
- Réponse de Monsieur le Maire

C'est une proposition qui a déjà été faite et la SNCF n'autorise plus de traversée de voie ferrée à ce niveau-là.

Une autre proposition était une passerelle mais le coût est trop important.

L'idée qui peut être envisageable serait de réaliser un trottoir unique et sécurisé, mais il faudra étudier la traversée des piétons.

- Le fonctionnement des feux rue du stand n'est pas compris des habitants
- Réponse de Monsieur Lanquetin, Directeur de la Voirie et des Espaces Publics :

Un diagnostic a été fait en début d'année et encore dernièrement, et il y a bel et bien un dysfonctionnement qui fait sauter les cartes électroniques. Il y aura des travaux début novembre pour résoudre ce problème.

Une deuxième étape sera la mise en place de feux intelligents et si cela est opportun à cet endroit pour adapter le temps de feu.

- Les frontaliers passent souvent le feu au rouge : pourriez-vous faire des contrôles de vitesse ?
- Réponse de Monsieur le Maire :

Je vais faire remonter la remarque dans le cadre de l'Observatoire de la sécurité et auprès du Commissariat. Signalement Thelma N° 2641

- La chaussée de la rue du stand sera-t-elle refaite ?
- Réponse de M. le Maire :

Evoquée dans le cadre du PCS, nous allons faire passer un véhicule afin de vérifier l'état de la structure de la chaussée sur toute la commune. Oui des travaux de réfection sont prévus. Signalement Thelma N° 2642.

- Au carrefour St Claude il faudrait passer le feu de 5h à 4h du matin afin de sécuriser l'endroit au départ des frontaliers.
- Réponse de Monsieur le Maire :

Oui cette possibilité sera mise à l'étude.

- À la croisée de la rue du stand et de la rue de Baumont, des haies empêchent la visibilité et sont un danger. Que faire ?
- Réponse de Monsieur le Maire : il faut nous le signaler afin que nous informions le propriétaire. Si rien n'est fait, une entreprise est mandatée par la mairie de Pontarlier et le propriétaire reçoit la facture. Signalement Thelma N° 2643.

- Les barrières en bois à la fauconnière sont détruites.
- Réponse de Monsieur le Maire : nous le notons afin de garantir la sécurité du chemin. Signalement Thelma N° 2644.

- Difficulté pour descendre du trottoir du pont de la rue des Granges qui est fortement dégradé, problème d'accessibilité.
- Réponse de Monsieur le Maire : le sujet est connu, un travail de reprise de structure et de terrassement pour stabiliser le trottoir est nécessaire. Signalement Thelma N° 2645.

- Serait-il possible de faire un encorbellement au niveau de la passerelle de Morteau ?
- Réponse de Monsieur le Maire : le pont appartient à la SNCF et la route au Département. Nous allons évoquer le sujet avec le Département afin d'appuyer la demande auprès de la SNCF. Signalement Thelma N°2646.

- Pourquoi avoir mis des gravillons rue Jean Monnet ?
- Réponse de Monsieur le Maire : le gravillonnage est préventif et permet de colmater les fissures et d'allonger la durée de vie de la voirie avant des travaux plus conséquents.

- Quel avenir pour la ligne Neufchâtel – Frasne ? Pourquoi il n'y a plus de TGV ?
- Réponse de Monsieur le Maire : le coût annuel de fonctionnement est de 2 millions €, nous mettons tout en œuvre avec la région et nos voisins suisses, 1.6 millions payés par le Canton et la Confédération, 400 000€ par la Région BFC.

Mais la seconde problématique est plus grave : il faut remettre à niveau quelques kilomètres et cela coûterait entre 20 et 30 millions €. Dans le cas contraire, le train roulera à vitesse réduite et il n'y aura plus de correspondance à Frasne, et donc bien moins de voyageurs. Jusqu'à fin 2025, les sillons ferroviaires sont réservés. À partir de 2026, cela dépendra de l'accord sur le fonctionnement. Le TGV a été supprimé par l'entreprise Lyria dans l'arc jurassien.

- Concernant le stationnement, certains stationnent trop longtemps.
- Réponse de Monsieur le Maire : dans le PCS, il y a une réflexion sur le stationnement et une piste serait peut-être un périmètre de zone bleue étendu.

- Que va devenir la piscine actuelle ?
- Réponse de Monsieur le Maire : elle sera utilisée jusqu'à la fin de l'année 2026 puis certaines pistes de réutilisation sont envisagées. La proposition est de garder la structure.
- Comment va se construire le nouveau centre aquatique avec l'aire des gens du voyage ?
- Réponse de Monsieur le Maire : ce sujet est pris en compte dans le projet depuis le début, avec

l'objectif d'acquérir un certain nombre d'hectares et de déplacer l'aire permanente des gens du voyage.

- Qu'en est-il des cambriolages à Pontarlier ?
- Réponse de Monsieur le Maire : nous avons relancer l'Observatoire de la sécurité ce matin : les cambriolages n'augmentent pas particulièrement. Il y a en revanche une augmentation des violences intra-familiales depuis la crise Covid, des violences qui sont où plus nombreuses, où davantage mises en lumière avec une parole qui s'est libérée.